LIGUE INTERNATIONALE POUR LES DROITS ET LA LIBERATION DES PEUPLES
Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'ONU et de l'UNESCO

INTERNATIONAL LEAGUE FOR THE RIGHTS AND THE LIBERATION OF PEOPLES
Non-governmental organization in consultative status with UNO and UNESCO

LIGA INTERNACIONAL POR LOS DERECHOS Y LA LIBERACION DE LOS PUEBLOS
Organización no gubernamental reconocida como entidad consultiva ante el ONU y el UNESCO

Cat. II

TC156-5

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

47e session - Février 1991
intervention orale
point 9: Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère

Verena GRAF

L'autodétermination des peuples kurde, érythréen et timorais

Depuis sa création en 1976, la *Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples* a porté une attention particulière au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans la *Déclaration universelle des droits des peuples*, proclamée à Alger le 4 juillet 1976, la section II est consacrée au droit à l'autodétermination politique.

Nous avons tenté de nombreuses fois déjà d'attirer l'attention de cette Commission sur le sort du peuple kurde. Comptant 25 millions de personnes divisées territorialement entre quatre Etats différents, ce peuple ne jouit toujours pas du droit à disposer de lui-même. Ce qui est encore plus grave, et nous ne souhaitons pas retracer sa douloureuse histoire, c'est que ce peuple n'est pas seulement nié dans son existence, mais réprimé, persécuté et utilisé de part et d'autre des frontières au gré des conjonctures politiques et des intérêts économiques du moment.

Dans l'actuelle guerre du Golfe, les Kurdes sont une fois de plus au premier rang des victimes tant au Kurdistan de Turquie qu'au Kurdistan d'Irak. Ils sont en effet totalement sans défense, sans aucune protection.

En Irak, la guerre s'étend maintenant aussi à la terre des Kurdes.

Que l'issue du conflit donne une nouvelle assiette de la région ou que les cheiks koweitiens retournent dans leurs majestueux palais, on ne se souciera guère des quelques 4 millions de Kurdes d'Irak martyrisés en 22 ans de dictature. Un Kurde irakien sur deux est devenu un refugié ou une personne déplacée; 370.000 résident en Iran, 28.000 en Turquie, 3.000 au Pakistan; 1,5 million de civils kurdes irakiens ont été déportés de leurs villages détruits et sont forcés de vivre dans des camps de regroupement situés le long des grands axes routiers Arbil-Kirkouk, Arbil-Mossoul et Soulaimaniya-Kirkouk ainsi que sur les frontières irako-arabo-saoudite et irako-jordanienne.

Président
Adolfo Perez Esquirel
Mexico 479
Buenos Aires
Argentina

Président-fondateur
Lelio Basso (Italie)

Président d'honneur
Léo Matarasso (France)

Vice-présidents
Amar Bentoumi
(Algérie)
Luciana Castellina
(Italie)

Secrétariat
Piero Basso
Verena Graf
Jean-Marie Gaubert
Philippe Texier

Adresse postale
Via Bagutta, 12
I 20121 Milano

Siège social
via Dogana Vecchia, 5
I 00186 Roma

Représentation permanente aux Nations Unies
case postale 315
CH 1211 Genève, 4

P O Box 6750
Grand Central Station
New York, NY 10163-6024

Banques

Caisse d'épargne de Genève
4, Corraterie
c/c A 7756.324

by Sweden to the Mengistu regime in recent years makes this decision even more significant.

Nevertheless, important as they may be, substantive peace talks have never truly started and the whole process has suffered several serious setbacks, the last one being the meeting in Washington in October last which closed half an hour only after it started.

We welcome the announcement of future talks to be held in London on February 18th and hope they will close on a more positive note, though, given past history, there is legitimate ground to doubt the sincerity of the Ethiopian regime commitment to a just and peacefull settlement of the war. How can we believe it when these announcements are so carefully timed as to almost always coincide with important sessions of the U.N. General Assembly or Human Rights Commission or when the Ethiopian regime goes out of its way to use for its own political advantage and to gain time, both politically and militarily, any event or issue, to the extent of forging false declarations on support to Irak supposedly emanating from the EPLF and which have been promptly denied by them.

Nous ne voudrions pas terminer notre intervention sans parler aussi d'un cas d'autodétermination en Asie, plus précisement celui d'un petit territoire, oublié de la décolonisation, oublié des médias: le Timor oriental.

On parle beaucoup aujourd'hui de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de référendum, et on s'insurge avec juste raison lorsqu'un Etat en annexe un autre. Mais Timor, c'est loin, et la "une" est aujourd'hui ailleurs.

A sa dernière session la Sous-Commission a adopté une importante résolution et rappelé ainsi à la communauté internationale l'existence et les souffrances d'un peuple qui veut seulement vivre libre. Elle a souligné aussi que le peuple du Timor oriental continuait d'être l'objet de graves violations des droits de l'homme. Et c'est vrai, car la situation reste la même: assassinats, tortures, viols,... dénoncés régulièrement par des organisations humanitaires. Elle a enfin appuyé l'idée d'un dialogue entre les parties en présence pour arriver à une solution juste pour les Timorais, dialogue déjà entamé sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU.

Le chef de la résistance timoraise à l'oppression des militaires indonésiens n'est pas opposé au dialogue, bien au contraire. Il l'a confirmé récemment à un journaliste australien: *"Nous avons fait beaucoup de propositions pour trouver une solution. Il n'a été répondu à aucune. Je peux seulement dire que je suis intéressé et disposé à débattre, à discuter tout projet pour trouver une solution, sans conditions préalables, sous les auspices des Nations Unies"*.

C'est la voix du bon sens. La balle est dans le camp de l'Indonésie. Nous ne pouvons croire que ce grand pays, héritier de Bandoeng, soit un des derniers Etats à perpétuer un colonialisme qu'il a lui-même combattu en son temps.

Nous partageons pleinement l'affirmation faite de la délégation australienne que la mise en oeuvre du droit à l'autodétermination doit rester un des principaux objectifs des N.U., étant un droit de peuples et non de gouvernements ou d'Etats.